

	Avril 1860.	Avril 1861.
Tabac en feuilles	3.	93
Tabac fabriqué	205.	497
Tartre	235.	174
Vin	365.	605

Transit.

La totalité du transit de ces mois a été de :

	Pièces.	Pièces.
Bétail	3,497.	2,997
	Colliers.	Colliers.
Bois à l'état brut, bois scié et bois à radeau ordinaire	2,119.	2,173
	Colliers.	Colliers.
Chaux, gypse, planches, etc.	1,845.	1,032
	Quintaux.	Quintaux.
Marchandises diverses	61,720.	64,940



Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 20 Mai 1861.)

Par note du 18 courant, l'Ambassadeur I. de France, Mr. le Marquis *Turgot*, a informé le Conseil fédéral qu'il est de retour et reprendra ses fonctions.

Le Conseil fédéral a nommé commis de poste à St. Gall :

Mr. Jean <i>Edelmann</i> , de Kappel	(St. Gall).
„ Gaspard <i>Hermann</i> , de Rorschach	„
„ Traugott <i>Göldi</i> , de Sennwald	„

(Du 22 Mai 1861.)

Vu le sinistre arrivé à Glaris, le Conseil fédéral a décrété que ce Canton serait dispensé des prestations militaires pour l'année courante, en ce sens que les recrues qui auraient dû passer à l'instruction, y seront appelées l'année prochaine.

La compagnie d'artillerie Nr. 9 et la compagnie de carabiniers Nr. 3 ayant fait l'année dernière un cours de répétition extraordinaire à l'occasion de la réunion de troupes à Genève, le Conseil fédéral les a dispensés pour cette année du cours de répétition, avec la réserve qu'ils pourront, le cas échéant, y être appelés l'année prochaine.

Ensuite de cette disposition le cours de répétition Nr. 25 a été combiné avec Nr. 23, c'est-à-dire que la batterie Nr. 23, la compagnie de parc Nr. 75 et le train de parc d'élite des Cantons de langue française seront réunis en *un seul* cours qui aura lieu dès le 3 au 15 Septembre prochain.

Par dépêche du 25 Avril, le Consul suisse à Highland a annoncé au Conseil fédéral le décès du Vice-Consul Mr. Joseph *Suppiger*, de Sursee (Lucerne).

INSERTIONS.

Concours

relatif à la confection de formules postales.

La livraison d'une quatrième série de formules pour l'Administration fédérale des postes est mise au concours.

Les modèles et conditions de livraison sont entre les mains de toutes les Directions d'arrondissements où il peut en être pris connaissance et où aussi les formules de soumission seront délivrés.

Les offres doivent être expédiées franco et cachetées au Contrôle général des postes à Berne jusqu'au 15 Juin 1861.

Berne, le 22 Mai 1861.

Pour le Département fédéral des Postes
NÆFF.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1861
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1861
Date	
Data	
Seite	756-757
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 535

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.